

**Chalumeau**

Marque : \_\_\_\_\_  
Type : \_\_\_\_\_

Numéro de série : \_\_\_\_\_  
Année de fabrication : \_\_\_\_\_

<b>Points généraux</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
La machine possède-t-elle un marquage CE (présomption de conformité)?	PCG01	PCG02
Les consignes sont-elles affichées ?		PCG03
Utilise-t-on des équipements de protection individuelle ?		PCG06
La machine est-elle posée sur une surface stable ?		PCG10
La signalisation de sécurité (pictogrammes) est-elle affichée (risques résiduels)?		PCG11
<b>Points spécifiques</b>		
Le chalumeau est-il équipé de clapets anti retours ?		FCH01
Le chalumeau possède t-il des manodétendeurs en bon état de fonctionnement ?		FCH02
Les bombonnes utilisées avec le chalumeau sont-elles fixées en position verticales (sur rack, chariot, emplacement fixe) ?		FCH03
Le chalumeau est-il monté sur des tuyauteries en bon état ?		FCH04

<u>Risque</u>		<u>Phrase type</u>	<u>Code phrase</u>	<u>Commentaire éventuel</u>
Le chalumeau est-il équipé de clapets anti retours ?	Oui			
	Non	L'absence de clapets anti-retour sur le chalumeau rend son utilisation dangereuse. L'utilisation de celui-ci doit être interdite tant qu'une mise en conformité n'a pas été réalisée.	FCH01	
Le chalumeau possède t-il des manodétendeurs en bon état de fonctionnement ?	Oui			
	Non	Le fait que les manodétendeurs sont défectueux rend utilisation du chalumeau dangereuse. L'utilisation de celui-ci doit être interdite tant qu'une mise en conformité n'a pas été réalisée.	FCH02	
Les bombonnes utilisées avec le chalumeau sont-elles fixées en position verticales (sur rack, chariot, emplacement fixe) ?	Oui			
	Non	Les bombonnes d'oxygène et d'acétylène doivent être fixées en position verticales, soit sur un rack à bombonnes, soit sur un chariot spécifiquement prévu à cet effet, soit dans un emplacement spécifiquement aménagé, et ce avant toute utilisation du chalumeau.	FCH03	
Le chalumeau est-il monté sur des tuyauteries en bon état ?	Oui			
	Non	Le fait que les tuyauteries ne sont pas en bon état rend utilisation du chalumeau dangereuse. L'utilisation de celui-ci doit être interdite tant qu'une mise en conformité n'a pas été réalisée.	FCH04	

